



Comment bénéficier du soutien de la Métropole ?

Vous êtes une entreprise de l'ESS (association, coopérative, mutuelle, fondation, entreprise solidaire), ou acteur contribuant au développement de l'ESS sur le territoire, la Métropole peut vous accompagner dans vos projets.

1 / Grenoble-Alpes Métropole se mobilise pour répondre à vos besoins :

- Accompagnement à la création, au développement, au financement de votre activité
- Recherche de locaux d'activité, recherche de partenariats et mise en réseau
- Mutualisation de ressources (emplois, locaux, offres de produits et services...)

2 / Grenoble-Alpes Métropole soutient financièrement vos projets :

Vous portez un projet qui s'inscrit dans le cadre du plan métropolitain de développement de l'ESS ?

Grenoble-Alpes Métropole peut vous soutenir financièrement.

Pour connaître les critères d'éligibilité et candidater, téléchargez le dossier de demande de subvention : lametro.fr/ess



2016-2020

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Entreprendre autrement avec la Métropole de Grenoble 2016-2020

 GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

Des outils au service des entreprises de l'ESS

- 3 hôtels d'activités «ARTIS» : (Échirolles, Fontaine et Grenoble), qui accueillent plus de 70 entreprises (500 emplois).
- Un réseau d'acteurs et un site web : alpesolidaires.org animé par l'association Alpesolidaires
- Un réseau d'accompagnement des entreprises et des porteurs de projets: GAIA, ACEISP, La Pousada, Alterincub, Ronalpia, l'URSCOP, ...

VOS RÉFÉRENTS ESS

Direction du Développement Économique :

Emmanuelle Bezal - 07 88 86 67 50
emmanuelle.bezal@lametro.fr

Isabelle Vaillant - 06 32 26 48 76
isabelle.vaillant@lametro.fr

Grenoble-Alpes Métropole
 3, rue Malakoff - 38 031 Grenoble CEDEX
 Tél. : 04 76 59 59 59

Tous les renseignements sur lametro.fr



L'économie sociale et solidaire : une façon d'entreprendre à forte valeur ajoutée, au service d'une économie plus solidaire

L'Économie sociale et solidaire (ESS) désigne une manière d'entreprendre, de produire et de consommer autrement. Fondées sur des valeurs de solidarité, les activités de l'ESS produisent des biens et des services, en réponse aux besoins des habitants du territoire, et créent des emplois non délocalisables. L'ESS est présente dans tous les secteurs

d'activité : la santé en passant par les services à la personne, l'alimentation, l'enseignement, les mobilités ou le logement. Cette économie est développée par des coopératives, mutuelles, associations, fondations ainsi que des entreprises commerciales qui en respectent les valeurs et les principes.

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE L'ESS (DÉFINITION DANS LA LOI DU 31 JUILLET 2014)

- Un projet d'utilité collective ou sociale
- Une gouvernance démocratique définie et organisée par les statuts
- Un mode de gestion impliquant une lucrativité limitée et des réserves obligatoires impartageables



2016 - 2020 : un nouveau plan de développement de l'ESS sur la Métropole grenobloise

3 grandes orientations

- Renforcer la création et la consolidation d'activités et d'emplois en ESS
- Promouvoir l'offre de services et de produits des entreprises de l'ESS
- Favoriser les collaborations entre structures et le rapprochement avec les autres acteurs de l'économie

5 thématiques prioritaires

- Transition énergétique / Environnement
- Déchets
- Circuits courts / Alimentation
- Mobilités
- Habitat

4 axes d'intervention

- **Axe 1** Entrepreneurat et développement d'activités en ESS
- **Axe 2** Communication, promotion et sensibilisation
- **Axe 3** Ressources humaines et ESS
- **Axe 4** Observation et prospective

2 instances d'animation et de suivi

- Un comité d'acteurs locaux, composé des différents partenaires publics et privés
- Un comité de pilotage, composé d'élus du Conseil métropolitain et des communes

L'ESS dans la Métropole grenobloise

Une composante importante de l'économie de proximité :

